

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	14 (1906)
<b>Heft:</b>	12
<b>Rubrik:</b>	Activité de la Société centrale de la Croix-Rouge suisse en 1905

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

enseigner, apprendre aux mères et aux sœurs à soigner les pères et les frères ; c'est là qu'il faudrait répandre des notions de thérapeutique, d'hygiène générale, d'anatomie.

On ne peut pas créer dans tous les districts des écoles de gardes-malades ; mais on pourrait et *on devrait, par des conférences populaires dans les villages, l'hiver, enseigner aux adultes et aux jeunes filles un art qui devrait être honoré en tous lieux : celui de soigner les malades.* »

Nous avons souligné la dernière phrase : il n'est pas possible de dire mieux, . . . et nous voudrions la mettre sur la conscience de bien des comités romands de la Croix-Rouge.

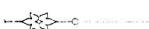
La tâche des comités de la Croix-Rouge n'est point seulement de récolter de l'argent, de trouver des membres qui paieront leurs cotisations annuelles, mais bien de s'occuper en temps de paix aussi des soins à donner aux blessés et aux malades. Le fait d'organiser des cours de pansements et des cours de soins aux malades est du ressort de la Croix-Rouge. La société centrale encourage les sections dans cette voix puisqu'elle prête gratuitement du matériel dans ce but, et qu'elle alloue à chaque cours une modeste subvention\*).

Nous ne connaissons pas les membres de la *Fédération vaudoise*, mais nous doutons que celle-ci ait en main un matériel aussi complet et aussi approprié que la Société de la Croix-Rouge pour faire donner les conférences dont parle M. Aubort.

Dans la plupart des communes de la Suisse allemande, dans beaucoup de celles du Jura bernois et du canton de Neuchâtel, des cours pratiques de samaritains sont donnés chaque hiver sous les auspices de la Croix-Rouge, et ces leçons ont rendu d'immenses services à ceux qui les ont suivies, ainsi qu'à la population toute entière.

Nous serions heureux d'apprendre que de pareils cours sont organisés dans la campagne vaudoise, fribourgeoise et valaisanne, et nous espérons que les comités de la Croix-Rouge de ces cantons voudront bien profiter des facilités qui sont mises à leur disposition dans ce but.

L'hiver est à la porte, il s'agit d'employer utilement les longues soirées. . . . Est-il un moyen meilleur que d'apprendre à soulager son prochain ? Nous connaissons assez le dévouement du corps médical romand pour savoir que beaucoup de nos docteurs de campagne voudront bien consacrer quelques soirées aux cours que les sections de la Croix-Rouge devraient organiser en grand nombre. M.



## Activité de la Société centrale de la Croix-Rouge suisse en 1905

Nous extrayons ce qui suit du rapport annuel de la Société suisse de la Croix-Rouge.

Le bureau de la Direction, qui constitue la Commission exécutive, est composé de :

\* Voir la page intérieure de la couverture.

MM. Edm. de Steiger, conseiller national,  
*président.*

D<sup>r</sup> Weiss, *vice-président.*

G. Müller, directeur des finances de  
la Ville de Berne, *caissier.*

D<sup>r</sup> W. Sahli, *secrétaire général.*

On sait qu'à côté des membres qui constituent avec les précédents la Direction, celle-ci renferme en outre deux membres désignés par le Conseil fédéral, et deux représentants de chacune des sociétés suivantes: Association samaritaine, Société sanitaire militaire, Société d'utilité publique des femmes suisses.

Ainsi qu'on le voit, la présidence a passé des mains de M. Haggenmacher, avocat à Zurich, démissionnaire pour cause de santé, dans celles de M. Edm. de Steiger. M. Haggenmacher était resté pendant plus de vingt ans au sein de la Direction, et son dévouement, sa compétence en ce qui concernait l'œuvre de la Croix-Rouge ont beaucoup contribué au développement de la Société. Son nom est intimement lié aux changements fondamentaux qui se sont produits dans l'organisation de la Croix-Rouge en Suisse pendant ces dernières années. A titre de reconnaissance pour les services rendus, il a été nommé membre honoraire de la Société.

La mort prématurée du colonel Isler, instructeur en chef des troupes sanitaires, a été également une perte sensible pour la Société. Il avait rendu de grands services comme président de la commission des transports, avait fondé plusieurs colonnes de transports et su éveiller l'intérêt pour les travaux d'improvisation.

Le nombre des sections s'est augmenté de 4 en 1905, le total en est donc actuellement de 35. Le nombre des membres corporatifs s'est fortement accru par l'adhésion de plusieurs gouvernements cantonaux et de communes suisses. Le chiffre des adhérents, parmi ces derniers, s'est élevé de 116 à 285. Beaucoup de sociétés suisses à l'étranger sont aussi entrées dans la Société.

Les recettes ont atteint en 1905, y compris la subvention de la Confédération qui est restée la même, fr. 64,034.25 et

les dépenses sont restées de fr. 10,829.85 inférieures à ce chiffre, ce qui constitue une augmentation de pareille somme pour la fortune sociale.

La subvention de la Confédération à la caisse centrale est restée comme l'année précédente de fr. 25,500 et celle de fr. 20,000 a été en outre remise à la Société avec la destination de favoriser la formation du personnel sanitaire. Les cinq établissements suivants ont reçu chacun fr. 4000 et tiennent en retour à disposition, pour le cas de guerre et pour le service dans les hôpitaux de l'armée, le personnel indiqué ci-dessous :

	Infirmières
Ecole d'infirmières de Berne . . . . .	52
La Source à Lausanne . . . . .	149
Ingenbohl . . . . .	245
Ecole d'infirmières à Zurich . . . . .	112
Maison des Sœurs de la Croix-Rouge à Zurich . . . . .	52
	Total 610

Le personnel féminin peut assurer le soin de 5 à 6000 malades.

Les ressources de la Société ont reçu cette année une augmentation inattendue par le fait d'un généreux legs de fr. 10,000 que lui a fait M<sup>lle</sup> Elise Affolter.

L'accord avec l'Association samaritaine s'est réalisé cette année de façon satisfaisante; chaque société a conservé son indépendance, mais toutes les sections samaritaines sont entrées comme membres corporatifs dans la Croix-Rouge. Cette dernière désigne trois membres de la direction de l'Association samaritaine, subventionne les cours samaritains ainsi que la caisse centrale de cette dernière et favorise les exercices pratiques par le prêt du matériel nécessaire. Ces allocations diverses se sont élevées en 1905 au total de fr. 4,520.45.

La Croix-Rouge subventionne également la Société sanitaire militaire avec laquelle

elle entretient les meilleures relations. Celles avec la Société d'utilité publique des femmes suisses n'ont pas été aussi développées qu'on pourrait le souhaiter dans l'intérêt de l'extension de la cause de la Croix-Rouge dans ce milieu encore trop indifférent.

Le secrétariat sanitaire central, transformé cette année en secrétariat central de la Croix-Rouge, reçoit une subvention spéciale de fr. 7,500 de la Confédération et reste sous l'excellente direction de M. le Dr W. Sahli.

Le périodique publié depuis 1893, *Das Rote Kreuz*, est devenu l'organe exclusif de la Croix-Rouge. Il est maintenant mensuel et possède une édition française qui se publie par les soins du Dr de Marval, de Neuchâtel.

La commission de transports, qui a été éprouvée par la mort de son président le colonel Isler, et qui est présidée actuellement par le colonel Bischoff, de Bâle, a déployé néanmoins une activité féconde en fondant ou soutenant des colonies sanitaires, en choisissant et inspectant les objets de pansement et le matériel de la Société, en subventionnant des exercices pratiques auxquels elle se faisait représenter, enfin en préparant un cours central. Elle a procédé également à un renouvellement des cartouches de pansement et à l'uniformisation du matériel des colonies sanitaires.

Le 2<sup>me</sup> cours central pour les colonies sanitaires eut lieu à Bâle, du 1<sup>er</sup> au 12 novembre 1905, sous la direction de M. le lieutenant colonel Sahli.

La commission des hôpitaux examina une quantité de demandes d'allocation pour l'acquisition de matériel et en accorda quelques-unes. Son vice-président, M. le juge fédéral Favey, s'est chargé de rechercher dans quelle mesure la Société pouvait compter d'une manière certaine sur les

bâtiments qui sont destinés en cas de mobilisation à être transformés en hôpitaux, et pour lesquels la Société travaille et réunit d'avance tout le matériel nécessaire.

L'école d'infirmières de la Croix-Rouge à Berne a eu en 1905 un exercice prospère. Par le fait de l'englobement de la clinique privée du Lindenhof dans l'école, et de l'extension à deux années du temps d'instruction et de formation, des changements étaient devenus nécessaires dans les bâtiments. Les transformations qui s'accomplirent en 1905 occupèrent beaucoup la Commission d'école. 14 élèves ordinaires suivirent les cours et un nombre égal reçut le diplôme à la suite des examens subis. De 64 élèves diplômées successivement sorties de l'école, 22 sont encore en service chez des particuliers et 8 dans des établissements sanitaires publics. L'école ne suffit déjà plus, ni aux nombre de candidates qui se présentent, ni aux demandes de garde-malades formées, qui viennent du public.

La clinique privée du Lindenhof a reçu 822 malades qui sont restés en tout 15,712 jours.

Le service de placement, organisé par l'école, s'est aussi sensiblement développé. 393 placements ont été opérés par ses soins et les honoraires payés de ce chef se sont élevés à fr. 29,983.

La direction de la Société a décidé, vu le développement pris par ses services, d'adjoindre à l'école un home pour les infirmières de la Croix-Rouge, qui servira de centre de ralliement et d'abri à toutes les infirmières sorties de l'école ou dépendant d'elle. La direction de ce home sera chargée également du service du bureau de placement.

Tout en constatant le développement de l'œuvre de la Croix-Rouge en Suisse, on ne peut s'empêcher de remarquer combien

cette institution est encore insuffisamment connue et honorée dans le pays qui peut à juste titre s'appeler sa patrie, et l'appel que fit retentir autrefois Winkelried : « Prenez soin de ma femme et de mes enfants » doit être comme un cri d'avertissement et d'encouragement pour toute l'œuvre d'assistance aux victimes d'une guerre ou d'une mobilisation toujours possible.

(*D'après le Bulletin international n° 148, octobre 1906.*)



**Ed. Zimmermann †**

membre de la Direction de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, membre honoraire de la Société sanitaire militaire suisse; président d'honneur de la S. M. S. et président de la Société des samaritains de Bâle.

(Voir article nécrologique dans notre précédent numéro, page 130.)

## Les greffes de la peau

Pour hâter la cicatrisation des grandes plaies succédant aux brûlures, ulcères étendus ou autres, les chirurgiens ont recours à des greffes. On emprunte au sujet lui-même ou à un aide complaisant des lambeaux d'épiderme, lesquels, transplantés sur la plaie, prennent corps, continuent à vivre, déterminent l'épidermisation de la plaie en créant autant de petits îlots ci-

catriels: point de départ d'une cicatrice complète. L'ablation de ces petits lambeaux d'épiderme est une opération des plus délicates, leur transplantation ne l'est pas moins; s'il y a insuccès, il faut de nouveau tailler dans la peau et créer de petites plaies peu graves mais désagréables. Plusieurs chirurgiens ont eu l'idée de recourir à la membrane coquillière de